Préparation au concours du centre de formation professionnelle des avocats - CFPA

Financement

Formation professionnelle continue Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

UNIVERSITE DE PAU ET DES

PAYS DE L'ADOUR Muriel FRITSCH 05.59.40.78.88 accueil.forco@univ-pau.fr

Accès à la formation

Publics visés:

Demandeur d'emploi Jeune de moins de 26 ans Personne handicapée Salarié(e) Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Dossier

Niveau d'entrée requis :

Niveau 7 : Master, diplôme d'études approfondies, diplôme d'études supérieures spécialisées, diplôme d'ingénieur (Niveau 7 européen)

Conditions d'accès :

Master 1 droit

Prérequis pédagogiques :

Master droit

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

L'objectif de cette formation est de préparer les étudiants à l'examen d'entrée au CRFPA qui a lieu une fois par an.

Contenu et modalités d'organisation

Épreuve 1 : Note de Synthèse Épreuve 2 : Droit des Obligations Épreuve 3 : 1 Matière au choix - Droit Civil - Droit des Affaires - Droit Social-Droit pénal - Droit Administratif - Droit Fiscal - Droit International et Européen Épreuve 4 : 1 Matière de procédure au choix - Procédure civile et modes alternatifs de règlement des différends - Procédure Pénale - Procédure administrative et contentieuse Admission Épreuve 1 : Grand Oral Droit de l'Homme et libertés fondamentales Épreuve 2 : Langue vivante Anglais

Parcours de formation personnalisable ?

i

Type de parcours

Non renseigné

Validation(s) Visée(s)

Préparation à l'examen d'entrée dans les centres régionaux de formation professionnelle d'avocats - Sans niveau spécifique

Et après ?

Suite de parcours

DEVENIR AVOCAT

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00413016	du 01/01/2024 au 19/07/2024	Pau (64)	UNIVERSITE DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR		Non éligible	FPC
00532942	du 06/01/2025 au 11/07/2025	Pau (64)	UNIVERSITE DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR		Non éligible	FPC